

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 09 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize,

Le neuf février

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2016

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, M. BELET Georges, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoints, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DELATTRE QUENEY Delphine, Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS : M. DE MEAUX Emmanuel (pouvoir donné à M. DUMOULIN André)

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. ALBORGHETTI Francis

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15

### ORDRE DU JOUR :

- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

- LOCATION SALLE DES FETES : Tarifs 2016 - Projet de mise en place d'un règlement intérieur concernant l'utilisation de la salle par les particuliers et par les associations

- COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES : Convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé (PLU)

- AGENDA 21 : Décision sur une adhésion annuelle et cotisation à l'Association « Notre Village »

- CCAS : Désignation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration suite à une démission au 31 janvier 2016

- CENTURY 21 : Avenant aux mandats de gestions n° 175-176-177-178-179-180-181 modifiant l'article 3 « pouvoir du mandataire »

- ETUDE D'UNE MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE INTERCOMMUNALE

- AVIS SUR L'AFFILIATION DE LA VILLE DE VILLEFRANCHE SUR SAONE ET DE SON CCAS AU CDG69

- DIVERS

Monsieur le Maire demande à l'assemblée,

- d'ajouter dans la rubrique « divers » : débat d'orientation budgétaire

- d'ajouter dans la rubrique « réunions Intercommunalité » : réunion « petite enfance » du 26 janvier 2016 ;

- de supprimer le point CENTURY 21 porté à l'ordre du jour et de le reporter à la prochaine réunion de Conseil Municipal puisque la commune reste dans l'attente de la validation de l'avenant par le gestionnaire CENTURY 21.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les modifications de l'ordre du jour.

### Adoption du Compte-rendu de Conseil Municipal du 12 janvier 2016

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu du 12 janvier écoulé.

Monsieur BELET dit que les prochaines dates de commission d'URBANISME n'ont pas été notées sur le compte-rendu et les rappelle : 09 février et 8 mars.

Monsieur CHEVEREAU Laurent demande à ce que soit précisé dans la rubrique « location salle communale - tarifs 2016 », la période à retenir pour le tarif d'une éventuelle location couvrant le week-end du 30 avril 2016/1<sup>er</sup> mai 2016, étant donné que les deux dates chevauchent les deux périodes « été » et « hiver », avec des tarifs différents.

A l'unanimité, le conseil municipal dit que le tarif période « été » doit être appliqué pour le week-end 30 avril/1<sup>er</sup> mai 2016 en cas d'une demande de location de la salle communale.

Madame DELATTRE QUENEY Delphine fait remarquer que le compte-rendu de conseil est très complet et que souvent, en plus de ce qui a été délibéré par l'assemblée, certains compléments d'informations sont annotés ; elle propose que ces ajouts soient écrits en « italique ».

En tenant compte des remarques ci-dessus, l'assemblée, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du 12 janvier dernier.

### **LOCATION SALLE DES FETES : Tarifs 2016 - Projet de mise en place d'un règlement intérieur concernant l'utilisation de la salle par les particuliers et par les associations**

*Délibération 2016/08*

Un projet de règlement est remis à chaque conseiller (dont copie sera annexé au présent compte-rendu) puis la parole est donnée à M. BLANCHON Frédéric qui le commente.

Les conseillers s'interrogent concernant la réservation aux associations, surtout sur le fait de mettre en place un tarif forfaitaire au vu d'un nombre d'heures d'utilisation de la salle.

M. ALBORGHETTI Francis souligne que chaque association utilise différemment la salle des fêtes et que la mise en place d'une telle tarification risque de provoquer une injustice entre elles.

Mme Ghislaine GOUBEAU demande quelle est la motivation pour mettre en place une tarification au vu du nombre d'heures d'utilisation et pourquoi il n'a pas été proposé un tarif égal pour toutes les associations.

Monsieur le Maire souligne qu'il est très délicat d'appliquer une tarification telle qu'elle est présentée ; que les associations, par leurs activités, leurs manifestations ou leurs soirées font que la commune est vivante et animée.

Mme DELATTRE QUENEY propose d'ouvrir la location de la salle aux particuliers n'habitant pas la commune, de mettre en place un tarif différent voire plus élevé que le tarif destiné aux MARCILLOIS, ce qui permettrait d'une part, une recette supplémentaire et d'autre part, de maintenir la gratuité aux associations. Après en avoir discuté, cette proposition n'est pas retenue puisque que cette salle a été construite uniquement pour les habitants de la commune.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

#### 1- tarifs 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de reconduire les tarifs 2015 sur 2016, comme listés ci-dessous, uniquement pour la période du 01.01.2016 au 31.08.2016 inclus ;

- précise que, pour le week-end du 30 avril/1<sup>er</sup> mai, le tarif à appliquer sera celui de la période « été » ;

Tarifs 2016	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril « hiver »	Période du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre « été »
Location pour un particulier domicilié à Marcilly	<p><u>Location :</u> la soirée ou le week-end 430 €</p> <p><u>Frais de fonctionnement :</u> 300 €</p> <p><u>Caution :</u> 1 100 €</p>	<p><u>Location :</u> la soirée ou le week-end 430 €</p> <p><u>Frais de fonctionnement :</u> 200 €</p> <p><u>Caution :</u> 1 100 €</p>
Association de la commune	<p><u>Location :</u> Une gratuité par an mais participation aux frais de fonctionnement et remise d'un chèque de caution</p> <p><u>A partir de la 2<sup>ème</sup> utilisation :</u> 430 €</p> <p><u>Frais de fonctionnement :</u> 300 €</p> <p><u>Caution :</u> 1 100 €</p>	<p><u>Location :</u> Une gratuité par an mais participation aux frais de fonctionnement et remise d'un chèque de caution</p> <p><u>A partir de la 2<sup>ème</sup> utilisation :</u> 430 €</p> <p><u>Frais de fonctionnement :</u> 200 €</p> <p><u>Caution :</u> 1 100 €</p>

2- A la question : validez-vous le projet de règlement tel que présenté ?

- 7 voix « CONTRE », 7 « ABSTENTION » et par 1 voix « POUR »

Par conséquent, le projet de règlement en annexe, est annulé.

Monsieur le Maire propose de faire un courrier aux associations utilisatrices pour leur rappeler que la salle des fêtes leur est mise à disposition gratuitement mais qu'en cas de dégradations constatées, une participation financière leur sera demandée.

Mme DELATTRE QUENEY soumet à l'assemblée de se renseigner auprès des communes environnantes pour connaître leur mode de gestion en matière de location de salles.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES : Convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé (P.L.U.)

*Délibération 2016/09*

Monsieur le Maire présente la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé (Plan Local d'Urbanisme), transmise par la CCBPD.

*La démarche de l'Etat vise à mettre en place un partenariat avec les collectivités locales, pour mutualiser et harmoniser les pratiques en matière de numérisation des documents d'urbanisme afin de :*

- disposer d'un référentiel départemental, accessible à l'ensemble des collectivités rhodaniennes (et celles limitrophes appartenant à un même territoire ou une même structure intercommunale) ;*
- faciliter les prises de décision ;*
- faciliter les reprises et mises à jour ultérieures ;*
- diminuer les risques de contentieux en améliorant la qualité des données produites ;*
- faciliter l'archivage et la conservation des différentes versions ;*
- améliorer l'accès à l'information du public ;*
- générer à moyen terme de substantielles économies financières.*

*La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs des parties : la commune de Marcilly d'Azergues, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et l'Etat représenté par la Direction Départementale des Territoires du Rhône (DDT), en particulier les modalités de mise à disposition de la base de données initiales au format SIG (Système d'Informations Géographiques) du document d'urbanisme de la commune, de sa mise à jour, des dispositions en matière d'assistance et des conditions d'utilisation des données.*

Monsieur le Maire porte la convention aux voix.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **accepte** la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé (P.L.U.) ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## AGENDA 21 : Décision sur une adhésion annuelle et une cotisation à l'Association « Notre Village »

*Délibération 2016/10*

Madame GOUBEAU Ghislaine donne oralement le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le 06 février dernier lors de la remise des Labels Notre Village 2016 à ARNAS et fait part de certaines actions qui ont été mise en place dans certaines collectivités de l'Ain et du Rhône : « extinction de l'éclairage public la nuit, atlas de la biodiversité, atelier de recyclage/réparation, redevance incitative pour les ordures ménagères etc... ».

*Cet agenda 21 précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie :*

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;*
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;*
- Epanouissement de tous les êtres humains ;*
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;*
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la candidature de la commune à s'engager dans l'élaboration et la mise en place d'un Agenda 21 « Notre Village, Terre d'avenir » et le soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix « POUR », 3 « ABSTENTION »:

- décide d'adhérer à NOTRE VILLAGE en tant que membre actif,
- s'engage à verser une cotisation annuelle à NOTRE VILLAGE sur la base fixée à l'unanimité par l'Assemblée Générale de 0,60 € par habitant (recensement INSEE) avec un minimum de 15,24 € ;
- décide d'adhérer à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ;
- s'engage à régler une cotisation forfaitaire pour trois ans de 3000 euros (forfait correspondant à une commune de 751 à 1 000 habitants).

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Désignation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration suite à une démission**

*Délibération 2016/11*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un des membres du CCAS a quitté la commune et propose la candidature de Mme SERRE Jeanine pour la remplacer au sein du Conseil d'Administration. Les autres membres restent inchangés.

### **ETUDE DE LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE INTERCOMMUNALE**

Comme évoqué lors de la cérémonie des vœux, Monsieur le Maire rappelle que des maires des communes environnantes souhaitent mettre en place une mutuelle intercommunale, afin de faire bénéficier à leurs administrés, des contrats « santé » et « prévoyance » avec des garanties et des montants de cotisations attractifs.

Monsieur le Maire dit qu'il serait intéressé à ce que la commune fasse partie de cette mutualisation ; il demande aux conseillers de bien vouloir réfléchir à ce sujet et désigne Mme DEROBERT-MASURE Josette pour se renseigner et suivre ce dossier.

### **AVIS SUR L'AFFILIATION DE LA VILLE DE VILLEFRANCHE ET DE SON CCAS AU CDG69**

*Conformément aux articles 30 et 31 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, le CDG69 est tenu d'en informer l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés afin qu'ils fassent éventuellement valoir leur droit à opposition à cette affiliation.*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier provenant du Centre de Gestion du Rhône l'informant du souhait de Monsieur le Maire de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE d'affilier sa collectivité et son CCAS au CDG69.

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit à opposition à cette affiliation.

### **DIVERS**

Dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée les premiers résultats budgétaires de l'année écoulée qui sont, à ce jour, sous le contrôle du comptable du Trésor Public ; la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent et la section d'investissement un résultat déficitaire. Il dit avoir reçu de l'état une notification de décision attributive d'une aide aux communes participant à l'effort de construction ; la somme de 40 110 € a fait l'objet d'un premier acompte versé en cette fin 2015, quant au solde, celui-ci viendra créditer les recettes 2016.

Cette nouvelle année laisse entrevoir d'ores et déjà de nombreuses dépenses, et déjà bon nombre de demandes de subventions formulées par les associations et organismes divers ; il demande à la commission des finances d'être très vigilante sur la préparation du budget primitif et d'étudier les dossiers, au cas par cas, pour l'attribution des subventions communales.

## **Comptes-rendus réunions intercommunalité-syndicats-commissions et autres**

### **1- Intercommunalité**

#### **- CCBPD - réunion de la commission « culture » du 26 janvier 2016**

Mme GEFFROY Marie-Jeanne dit que la CCBPD a décidé d'adresser un courrier aux municipalités pour les consulter sur leur volonté ou pas d'entrer dans une politique de mutualisation des bibliothèques et des médiathèques.

#### **- CCBPD - réunion de la commission « petite enfance » du 26 janvier 2016**

Mme GEFFROY Marie-Jeanne fait part de cette réunion aux termes de laquelle ont été évoquées les initiatives de regroupement d'assistantes maternelles qui naissent un peu partout, sans remettre en question les associations qui existent depuis longtemps ; mais il est essentiel de se coordonner sur cette thématique, qui pose également des questions de responsabilité. La CCBPD exerce la compétence petite enfance qui englobe également les assistantes maternelles. Un maillage du territoire a été mis en place via les RAM, même s'il existe aujourd'hui un secteur moins bien couvert, qui pourrait bénéficier à terme d'un 3<sup>ème</sup> RAMI.

Lorsque que les collectivités sont saisies d'un projet de constitution d'association, les élus doivent inciter les assistantes maternelles à se joindre au RAM de l'intercommunalité.

Mme GEFFROY Marie-Jeanne a donné le programme de la journée du 12 mars 2016 organisée sur le thème « Bien être et protection de l'enfant ».

Elle informe l'assemblée que le 02 mai prochain se déroulera une réunion de commission pour l'attribution de places en crèche pour la rentrée 2016.

#### **- CCBPD - réunion de conseil communautaire du 03 février 2016**

Le débat d'orientation budgétaire était l'ordre du jour de cette réunion, il en est ressorti que la Communauté de Communes recherche des économies puisque les diminutions de recettes de l'état ne sont pas compensées par le développement économique.

## 2- Syndicats

### - SMPRPCA - réunion du comité syndical du 19 janvier 2016

Egalement, cette réunion portait sur le débat d'orientation budgétaire, les travaux projetés sont reportés dans l'attente d'obtenir des subventions de l'Agence de l'eau.

## 3- Commissions

### - Commission « relation/information » : réunion « p'tit bulletin » du 25 janvier 2016

Mme GOUBEAU Ghislaine dit que la commission a décidé d'adresser un courrier à toutes les associations de la commune pour leur demander de remettre à la commission, leurs articles et photos à publier dans le bulletin municipal annuel au fur et à mesure des manifestations afin d'éviter une abondance de documents à traiter en fin d'année.

Concernant le p'tit bulletin du 1<sup>er</sup> trimestre, elle demande aux élus de remettre leurs projets d'articles avant fin février.

### - Commission « voirie-bâtiment » : réunion du 27 janvier 2016

M. BLANCHON Frédéric dit que la commission travaille sur la prévision 2016 en travaux, en acquisition et en besoin de signalétique. Des demandes de devis sont en cours pour :

- cimetière (accessibilité des allées) - village (abris pour poubelles) - matériel de voirie (équipement pour traitement thermique) etc....

Il fait état de l'installation provisoire de balises en haut du chemin de l'église visant à réduire la vitesse des automobiles.

Il indique que la SOBECA, pour le compte du SYDER, va débiter les travaux de rénovation de l'éclairage public sur la commune, fin février.

### - Commission « culture & sports » : réunion du 1<sup>er</sup> février 2016 avec le Comité des Fêtes

Mme DEROBERT-MASURE Josette rappelle la soirée théâtre du 19 mars dont la mise en place sera assurée par le Comité des Fêtes.

La festivité « Rosé nuit d'été » sur Marcilly débutera le 25 juin en même temps que la fête de la musique et se poursuivra tout le mois de juillet.

La parole est donnée à M. PAGANO François qui dit avoir contacté la Société CORAMA pour l'animation musicale du 25 juin prochain.

### - Commission « urbanisme » : réunion du 09 février 2016

Deux dossiers ont été examinés

#### \* Déclarations préalables

Zone UC division de parcelle en vue de construire

Dossier envoyé aux ABF et aux concessionnaires le 25/01/2016

**La commission d'urbanisme n'a pas de remarque particulière, en attente du retour des avis des concessionnaires**

#### Sur voirie

Installation d'un panneau publicitaire, Route de Neuville

Deux endroits proposés sur la RD16 une intramuros et une à l'extérieur panneau Marcilly.  
Le département est concerné.

#### **La commission d'urbanisme**

**1- a refusé la première proposition : implantation route de Neuville/Chemin Profond pour cause de dangerosité du lieu.**

**2- Pour la deuxième proposition : implantation du panneau hors agglomération, le dossier a été envoyé à la MDR de Anse pour avis. Avis négatif du département.**

**Un arrêté refusant les deux implantations sera adressé au pétitionnaire.**

Monsieur BELET Georges informe l'assemblée de trois permis d'aménager pour les secteurs : chemin des Ronzières, chemin des Grandes Terres et impasse du Calais.

#### **4- Autres**

DDEN : compte-rendu de visite faite à l'école en date du 25 janvier 2016

Monsieur le Maire dit que deux points ont été signalés : 1 extincteur non visible qui doit être déplacé, et à titre de conseil, mais sans obligation, l'installation de blocs de sécurité signalant la sortie au-dessus de certaines portes.

Rendez-vous du 27 janvier 2016 concernant l'installation d'un système d'alerte à la population sur le bâtiment de la salle des fêtes

Une sirène sera installée courant d'année pour prévenir les riverains de la rivière en cas d'inondation, le déclenchement se fera par la Préfecture avec un test qui aura lieu une fois par mois.

Construction d'un groupe scolaire : réunions SEMCODA du 29 janvier et du 08 février 2016

De ces deux réunions, l'examen du permis de construire en prenant en compte les prescriptions du CAUE. L'architecte, Monsieur RAMEL dit se retirer du dossier qu'il a confié à une de ses collaboratrices, architecte.

TAP/ECOLE : réunion « bilan année scolaire 2015/2016 » du 28 janvier 2016

Mme GEFROY Marie-Jeanne fait le compte-rendu de cette réunion à laquelle ont participé : Agnès BIGOT (Directrice de l'Ecole), Nathalie HERZOG (animatrice et coordinatrice). Madame LACROIX BAUDRION de la DDCS étant excusée.

Sur 62 élèves, 51 participent aux activités périscolaires. 43 sur les deux jours (lundi et vendredi) et 8 sur une journée. Peu d'absentéisme constaté, 4 groupes sont constitués de 11 à 13 enfants. Le tarif annuel a été modifié, il s'élève à 50 euros pour 2 jours, 30 euros pour 1 jour, dégressif dès le 3<sup>ème</sup> enfant inscrit. Une nouvelle équipe d'intervenants a pris place à la rentrée 2015/2016. L'association CROQ & JEUX qui s'occupe de la cantine et de la garderie,



prend en charge l'activité artistique et les jeux de société. Un atelier de création graphique est proposé, animé par un autoentrepreneur.

Le module de sensibilisation au développement durable est toujours d'actualité ainsi que les activités sportives. Désormais le sport du lundi est plus structuré, avec des parcours imposés alors que le vendredi ce sont plutôt des jeux libres.

Le retour des parents est satisfaisant même si ce rythme scolaire semble plus fatiguant pour les enfants.

Une prochaine réunion sera programmée après les vacances scolaires de février pour finaliser la rentrée suivante.

#### GENDARMERIE : réunion « sécurité » du 28 janvier 2016

Monsieur le Maire dit avoir assisté à cette réunion axée sur l'insécurité, les vols, les dégradations etc... et aux termes de laquelle les recommandations nécessaires ont été abordées.

### **Pour information**

**Prochaines réunions datées :**

#### Conseil Municipal :

- \* Mardi 08 mars 2016 à 20 h 30
- \* Mardi 29 mars 2016 à 20 h 30 (budgets)
- \* Mardi 12 avril 2016 à 20 h 30

#### Commissions :

- « finances » : jeudi 25 février 2016 à 19 h 30
- « Voirie-bâtiments » : mardi 23 février 2016 à 18 h 30,
- « Relation-information » : lundi 07 mars 2016 à 9 h 30 (p'tit bulletin),
- « Eco-citoyen » : mardi 08 mars 2016 à 19 h 30 (agenda 21),
- « Relation-information » Réunion de hameau « Bramefond » : samedi 02 avril à 14 h,
- « Urbanisme » : mardi 08 mars 2016 et mardi 12 avril 2016 (heures à confirmer).